

Pétrole et gaz

pourquoi nous manquons de produits pétroliers au Canada. Voici ce qu'on pouvait lire dans ce journal:

[Traduction]

«Pénurie artificielle»

Depuis les débuts de l'actuelle crise de l'énergie aux États-Unis, où des centaines de stations-service ont dû fermer et des centaines d'autres restreindre les heures de service, on a prétendu qu'il s'agissait d'une crise artificielle créée de propos délibéré par les grandes sociétés pétrolières.

On a tout d'abord fait peu de cas de ce point de vue, mais il s'appuie maintenant sur des fondements solides, dont un document de travail de la Commission fédérale du commerce des États-Unis. Selon ce document, dix-huit grandes sociétés ont, à toutes fins utiles, constitué un cartel ou un monopole afin d'éliminer les distributeurs indépendants et de maintenir à un niveau élevé leurs prix et leurs profits.

[Français]

Monsieur le président, l'honorable ministre veut nous faire croire qu'il est obligé de restreindre la consommation des produits pétroliers au Canada, alléguant une pénurie. Or, dans son numéro du 10 juillet 1973, le *Chronicle Herald* disait, et je cite:

[Traduction]

Les réserves éventuelles de pétrole au large de la côte est du Canada sont évaluées...

[Français]

«estimated», non pas par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais «évaluées» par la «Canadian Petroleum Association».

[Traduction]

... à 32 billions de barils de pétrole et 110 à 115 billions de pieds cubes de gaz.

En comparaison, les réserves certaines de pétrole dans la mer du Nord se chiffrent à 12 milliards de barils et à 64 billions de pieds cubes de gaz, a-t-il dit.

[Français]

Donc, monsieur le président, c'est de la véritable foutaise que ces propos de l'honorable ministre, qui cherche à nous faire croire qu'il y a pénurie de produits pétroliers au Canada, et que nous y serons peut-être acculés demain, et ce à cause de l'imprévision du ministre, de son manque de renseignements et d'énergie, et parce qu'il n'a pas été assez prévoyant pour aider les compagnies à exploiter les gisements pétroliers canadiens, à cause de l'intérêt des compagnies à maintenir leurs profits à un haut niveau en provoquant la rareté des produits pétroliers. De plus, on pouvait lire à la page 6 de *La Presse* du 31 mai 1971, il y a deux ans: «Sous les flots agités de la baie d'Hudson, une mer de pétrole? ...»

Je n'ai pas le temps d'exposer en détail le résultat des recherches qui ont été effectuées au Canada, mais qui sont tenues secrètes par les compagnies multinationales, lesquelles contrôlent les prix, comme l'établissent les conclusions d'une enquête sénatoriale menée aux États-Unis. Ces compagnies contrôlent également le marché, de même que notre production canadienne. Au fait, il ne fait aucun doute que le Canada, notamment le Québec sont extrêmement riches en pétrole. Je ferai une boutade. Dernièrement, des élections ont eu lieu au Québec, et le parti ministériel avait pour slogan: Bourassa construit. Au fait, on a promis la construction d'une raffinerie de pétrole dans l'Est du Québec et d'un port de mer en eau profonde pour pétroliers géants à Gros-Cacouna. Or, il existe certainement un manque de communication entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, car je ne saurais croire qu'on ait promis la construction d'un port de mer pour pétroliers géants si l'on n'a plus de pétrole. On

[M. Rondeau.]

aurait pu aussi bien promettre de construire des ponts sur des rivières inexistantes.

• (2100)

Monsieur le président, c'est un peu ce qui est arrivé dans la province de Québec. Les solutions que nous avons à proposer sont très simples. Premièrement, il faut faire l'inventaire de nos besoins en énergie pour les 25 prochaines années au Canada; deuxièmement, il faut assurer un inventaire constant de produits pétroliers pour satisfaire à la demande, et ce pour les 25 prochaines années également; il faut encore accorder un escompte spécial au détail sur les produits pétroliers afin d'encourager la consommation de produits pétroliers canadiens. Il faut obliger les sociétés multinationales à réinvestir leurs profits chez nous. Il faut surveiller les dépenses de recherches des sociétés multinationales qui sont actuellement assurées par les impôts et qui ne servent qu'à détourner certains fonds du fisc. Il faut assurer, par les recherches, que toutes les possibilités en matière d'énergie au Canada soient connues du gouvernement. Il faut également donner des bourses de recherche à des particuliers qui veulent découvrir de nouvelles formes d'énergie qui, éventuellement, remplaceront avantageusement ce que nous connaissons aujourd'hui.

Monsieur le président, il va falloir que le ministre «allume ses lumières», qu'il soit un peu plus énergique, et cesse de se laisser imposer une politique par les sociétés pétrolières multinationales.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser la question de privilège. Pendant que mon collègue de Shefford (M. Rondeau) faisait des remarques très à propos au nom de mon parti, il a été dérangé—et j'en ai été témoin, de même que certains de mes collègues—par des députés du Québec, d'un autre parti politique.

Monsieur le président, nous sommes très éloignés de votre fauteuil. L'attitude de ces députés est malvenue; ils ont peut-être intérêt à protéger le pouvoir, mais puisque nous sommes les seuls députés de l'opposition du Québec, tant à Ottawa qu'au Québec, nous avons donc le droit de nous exprimer et nous avons droit au respect de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, au sujet de la même question de privilège, j'aimerais que la Chambre sache bien que lorsque le député dit des choses intelligentes, je suis tout oreilles.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) a invoqué le Règlement. Je l'ai écouté avec intérêt. Je dois reconnaître qu'il y a peut-être eu quelques interruptions pendant que l'honorable député de Shefford (M. Rondeau) apportait sa très intéressante contribution au débat, mais je dois signaler que le député s'adressait à la présidence et que je l'ai écouté avec attention et intérêt.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais remercier l'honorable député de Joliette, car je sais qu'il écoute toujours les créditistes, étant donné que ce que nous disons est toujours intelligent.